

N/REF : 25/02/2025 16H45 C:000053 I:02517
V/REF : AC/C13584
V/Email reçu le Mardi 25/02/2025 a 16H45

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. QRN
IMMEUBLE : RES. QUIRINAL -QRN
131-137, AV. ARISTIDE BRIAND
.
35000 RENNES

Rennes, le 10 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 131 BRIAND - M MUZINGA OWONG 07 51 43 45 71
LOGEMENT N° 103091, PORTE N°042, 4° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : REMPLACEMENT REDUCTEUR DE PRESSION ECS

Donneur d'ordre : Mme A JUDAIS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 05/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REMPLACEMENT RÉDUCTEUR DE PRESSION
REMARQUE : LA VANNE AVANT COMPTEUR EST PLEINE DE VERT DE GRIS
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 05/03/25 a 15H06 Mme A JUDAIS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL185-Rempl.	Réducteur de pression	1	90,00
				90,00
		TOTAL H.T.		90,00
		T.V.A. a 10,00%		9,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		99,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.